

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

**Règlement no 393-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007, le règlement de zonage no 160-2007 et le règlement de construction no 162-2007 concernant diverses modifications visant à accueillir le développement résidentiel de la route Coulombe**

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce règlement, le **lundi 8 juillet 2024, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ce projet de règlement concerne diverses modifications à apporter pour le développement résidentiel de la route Coulombe.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour de juin deux mille vingt-quatre (2024).**



Mireille Couture,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière